



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2024

**Objet de la délibération**

**TARIFS DU RESEAU DE CHALEUR 2024**

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ, Valérie MAHÉ pouvoir à Lisenn LE CLOIREC, Philippe PERRONNO pouvoir à Claudine CORPART, Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ, Aline LE FUR pouvoir à Gwendal HENRY, Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL.

**Absent(s) :**

Aurélia HENRIO.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2024.01.015**

## **TARIFS DU RESEAU DE CHALEUR 2024**

**Rapporteur : Julian PONDAVEN**

Les réalisations budgétaires de la chaufferie et du réseau de chaleur en 2023 ont augmenté de manière importante.

Cette progression s'explique tout d'abord par la flambée du prix du gaz et l'augmentation de la consommation du gaz de près de 65 % due à des problèmes techniques.

Pour rappel, depuis 2021, la livraison de bois (plaquettes) et maintenance/entretien de l'équipement sont assurés par la SPL.

Lors de l'assemblée générale de la SPL BER du 16 novembre dernier, les prix ont été révisés dans le cadre des marchés conclus avec la collectivité :

Le prix du bois est au 1<sup>er</sup> novembre 2023, est fixé à 42.34 € HT/m<sup>3</sup>.

Il en est de même pour le prix des prestations de d'entretien la maintenance d'un montant de 71.41 € HT/heure incluant tous les frais de structure, déplacement, astreinte, outillage et consommable.

A cela s'ajoute, le coût particulièrement élevé du gaz dû à la hausse des prix conjugués à des consommations de gaz importantes en raison de l'intervention technique sur le changement de GTC :

La chaudière bois a été coupée de fin Mai à fin Aout, faute de régulation opérationnelle et de report d'alarme. Cependant, la production bois/gaz sur les 9 premiers mois de l'année depuis 2017 restent à un niveau relativement bas et la consommation globale cumulée est en baisse.

Les tarifs du réseau de chaleur n'avaient pas évolué depuis l'année 2018 ; une augmentation de 25 % a été appliquée en 2023 mais qui se révèle insuffisante pour l'avenir.

En effet, le mode de calcul doit en prendre en compte le pouvoir calorifique du bois (PCS) et du gaz (PCI) ; ce qui représente un coût de 60.49 € du MWh.

L'objectif est d'établir un budget en équilibre et permettre à l'équipement d'apporter le meilleur service au prix le plus juste.

**Considérant** l'estimation 2024 de production de chaleur de 2 176 000 kwh,

**Considérant** les puissances installées sur les différents sites 1891,50 KW

**Considérant** la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire,

Les tarifs pour l'année 2024 sont proposés comme suit :

R1 : 0.0748 €/ kwh (0.0468 en 2023) ; augmentation de 59.83 %

R2 : 67.17 €/ KW (67.17 en 2023) : maintien du prix

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les réalisations budgétaires 2023,

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 3 janvier 2024,

**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date du 8 janvier 2024,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** les tarifs 2024 de la Chaufferie et du Réseau de chaleur comme suit :

- R1 : 0.0748 €/ kwh
- R2 : 67.17 €/ KW

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**